

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

**Réunion Restreinte du Lundi 25 février 2019**

**P.V. N° 26**

**Président** : M. Patrice BOUREAU

**Secrétaire** : M. Jean REDAUD

**Représentant des arbitres, élu au CD** : M. Patrick FAUTRAD

**Présents** : MM. Michel ALEXANDRE – Hakim BOUAKSA – Cyril BOUREAU – Michel EBRARD – Bertrand KEMPF – Raymond PERON

## INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

## RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES

Les désignations se faisant dorénavant à minima 15 jours avant la date de la rencontre (sous forme de pré-désignation) et, en partie automatiquement.

**Il est demandé à tous de respecter le délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités avec une tolérance jusqu'à J - 17 jours.**

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 9 février 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre compte My FFF, avant le Vendredi 18 janvier 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

La CDA constate que certaines indisponibilités sont envoyées une semaine ou 10 jours avant, alors que des pré-désignations internes ont déjà été faites, d'où modifications et complexité de gestion pour les désignateurs.

**Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.**

## RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

## RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

## COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

- **Secteur centre var** : **salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE** à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00

- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

## **CORRESPONDANCE** **(reçue depuis la dernière réunion)**

### **DES ARBITRES :**

- **M. Rabah AMEUR** : s'excusant pour son absence devant la Commission du 18/02/19 et en expliquant les raisons. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers arbitres.
- **M. Affid NAMOUCHI** : adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 24/02/19 inclus. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Joseph MENDY** : contestant un rapport d'observation du 13/01/19. Transmis au Président, au responsable de la formation et au référent D4.
- **M. Laurent WENDLING** : sollicitant sa neutralisation jusqu'à la fin de la saison en cours et en expliquant les raisons. Transmis au Président, à la commission du statut de l'arbitrage, au responsable de la formation et aux responsables des désignations des arbitres et des observateurs.
- **M. Dominique POZO** : communiquant sa nouvelle adresse postale. Pris note et rectifié dans FOOT2000. Transmis au responsable des licences.
- **M. Fabien DAVID** : adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 31/03/19 inclus. A l'issue, l'intéressé devra faire parvenir au District un certificat médical autorisant la reprise de l'arbitrage. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Mejed NOUIRA** : s'excusant pour son indisponibilité tardive en raison d'obligations professionnelles imprévues. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Alexandre AGNESE** : informant la commission de l'absence d'un arbitre central officiellement désigné pour une rencontre de coupe du Var U17 du 23/02/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. M'Hamed BEN AMOR** : demandant à ne plus être désigné avec un arbitre. Pris note. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **M. Rachid EL AMARI** : s'excusant pour son absence devant la commission le 25/02/19 en raison de ses obligations professionnelles. Transmis au Président et au chargé de l'instruction des dossiers d'arbitres.
- **M. Hugo FREDERIC** : adressant un certificat médical justifiant de son absence les 23 et 24/02/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.
- **M. Dominique CARPENTIER** : adressant pour régularisation un certificat médical justifiant d'une indisponibilité de 60 jours à compter du 02/01/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.  
> adressant un certificat médical autorisant la reprise de l'arbitrage uniquement en qualité d'assistant à compter du 25/02/19. Transmis à la commission du statut de l'arbitrage et aux responsables des désignations.

### **DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au** **Comptable de la CDA :**

- **M. Tom DE NUNZIO** : FA rencontres du FESTI FOOT U13 du 12/01/19 à charge du District.
- **M. Sébastien HOLLECKER** : FD rencontre U19 D2 du 16/02/19 à charge du **FC PUGETOIS**, absent.
- **M. Joffrey BARDE** : FA rencontre de féminines à 11 du 24/02/19 à charge du District.

### **INDISPONIBILITES :**

- M. Yohann BENABBOUN : le 24/02/19.
- M. Affid NAMOUCHI : jusqu'au 24/02/19 inclus.
- M. Fabien DAVID : du 21/02 au 31/03/19.
- M. Laurent JURDIC : le 03/03/19.
- M. Nicolas MONNIOTTE : le 03/03/19.

### **DES CLUBS :**

#### **1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :**

##### **A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :**

- **US ST MANDRIER** : un arbitre pour toutes leurs rencontres U15 D3.

##### **B) DEMANDES PONCTUELLES :**

- **US SANARY** : un arbitre pour toutes leurs rencontres U15 D3 du 02/03 et U17 D3 du 03/03/19.
- **FC SIX FOURS LE BRUSC** : trois arbitres pour leur rencontre senior D4 du 24/02/19.

- **ES LORGUAISE** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D3 du 03/03/19.
- **ENT PIVOTTE SERINETTE** : \* trois arbitres pour leurs rencontres U19 D2 du 03/03/19.  
\* trois arbitres pour leur rencontre U17 D2 du 09/03/19.
- **FC SIX FOURS LE BRUSC** : trois arbitres pour leur rencontre seniors D4 du 24/02/19.

## 2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **US CUERS PIERREFEU** : demandant à ne plus être arbitré par trois arbitres lors des compétitions seniors D1 et D3. N'acceptant pas la récusation d'arbitres, la CDA est au regret de ne pouvoir prendre la demande en considération. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **US CARNOULES** : demandant la présence d'un formateur en arbitrage pour leur stage d'initiation au profit des catégories U10 à U13 durant la période du 08 au 12/04/19. Transmis au Président et au responsable de la formation qui répondra.
- **US PRADETANE** : annulant leur demande d'arbitres pour leur tournoi du 30/05/19. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **AS MAXIMOISE** : demandant les trois mêmes arbitres pour leurs rencontres U15 D1 et U17 D1 du 09/03/19.  
> demandant le même arbitre pour leurs rencontres U15 D3 et féminines à 8 du 10/03/19. La commission ne peut donner suite à cette dernière demande en raison de l'interdiction des instances médicales d'effectuer deux matches au centre consécutivement. Transmis au Président et aux responsables des désignations.
- **US DU VAL D'ISOLE** : au sujet de trop perçu de la part de deux arbitres lors d'une rencontre seniors D4 du 03/02/19. Transmis au Président, au comptable de la CDA et aux responsables des désignations.

### DIVERS :

- **SEA TECH TOULON** : confirmant leur demande d'arbitre pour leur rencontre de coupe de France universitaire du 02/03/19. Transmis aux responsables des désignations.
- **M. Jean François BECKER (observateur pour la CDA)** : informant la commission de son indisponibilité le 14/04/19. Transmis au responsable de la désignation des observateurs.

### QUESTIONS DIVERSES :

- La réunion du groupe de travail avec le Président du District et la responsable du Secrétariat général est programmée pour le vendredi 15 mars 2019 à 16h00.
- Compte rendu du stage de formation initiale de février : il s'est déroulé au siège de la Ligue de Méditerranée à **AIX EN PROVENCE** du 18 au 22/02/19. L'examen théorique d'arbitre stagiaire est prévu le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 pour les neuf candidats varois ayant participé au stage.

### AUDITIONS :

- La commission reçoit individuellement et sur convocation **M. Rabah AMEUR**.
- Elle procède à son audition et après avoir pris acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA, elle décide de le rétablir dans ses droits à désignations à compter de ce jour.
- La commission reçoit également en audition **M. Marc ALLIBERT** et pour la même affaire elle auditionne conjointement par téléphone **M. Samy PELLETIER**.
- Elle prend acte de l'absence excusée d'un arbitres règlementairement convoqué et décide d'appliquer immédiatement à leur encontre les sanctions administratives en relation avec les griefs évoqués dans sa convocation.

---

*Prochaine réunion plénière  
Lundi 4 mars 2019 à 18h00*

**Le Président** : Patrice BOUREAU  
**Le Secrétaire** : Jean REDAUD